

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Sempastous

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« réunissant les critères fixés au présent article »

les mots :

« remplissant les conditions prévues au I *ter* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.